

## Webinaire Qualité – la gestion documentaire Mardi 16 mars 2021 – 14h-14h45

**Une partie des échanges conduits lors du webinaire est reprise ci-dessous et doit être rattachée uniquement à ce contexte.**

**Les réponses apportées sont relatives au Référentiel 132 qui engage les EPLEFPA dans une démarche qualité en vue d'obtenir la certification QualiFormAgri. Elles n'ont pas vocation à se substituer aux obligations réglementaires auxquelles les organismes de formation professionnelle doivent se soumettre.**

Q1 Est-ce un risque de vouloir inscrire dans le système qualité, de la veille sur d'autres thématiques que celles imposées ?

R - Non si votre fonctionnement correspond à ce que vous aurez inscrits dans votre note interne. Attention cependant à ne pas être trop ambitieux.

Q2 Comment peut-on être sûr de lister l'ensemble de la veille réalisée dans l'organisme ?

R - Dans la note interne, il faut être précis sur le-la pilote de chaque type de veille même si d'autres personnes réalise de la veille. Il peut être demandé à chaque personnel de renseigner un tableau permettant d'identifier les sources d'informations, la fréquence, les modalités de traitement et de diffusion. (entrée par fonction).

Q3 La messagerie est souvent pleine, cela ne permet pas de conserver toutes les preuves de diffusion. Est-ce que conserver les derniers mails (1 mois) suffit lors de l'audit?

R - Oui, l'auditeur vérifiera le bon fonctionnement global de la diffusion.

Q4 Quelle serait une fréquence minimale d'analyse possible ?

R- La fréquence est liée au type de veille et aux types d'activités, c'est à vous de le définir en fonction de votre contexte. L'identification de la fréquence est importante et doit être adaptée à votre fonctionnement.